



Municipalité rurale de Montcalm

Procès-verbal

Réunion extraordinaire du conseil de janvier - 30 janvier 2023 à 19 h

Procès-verbal de la réunion extraordinaire de la Municipalité rurale de Montcalm, tenue aux bureaux municipaux, au village de Letellier, en la province du Manitoba, le 30 janvier 2023 à 19 h.

présents : préfet Paul Gilmore
 conseiller Émile Rémillard
 Louis Duval
 Jean Barnabé
 Harold Janzen

directrice générale Jolene Bird

Absent : conseiller Paul Sabourin

Si un point est inscrit à l'ordre du jour mais ne figure pas au procès-verbal correspondant, cela signifie qu'aucun rapport n'a été présenté.

1 **Ouverture de la réunion**

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion extraordinaire soit ouverte.

Le conseiller Paul Sabourin est absent de la réunion.

2 **Adoption de l'ordre du jour N° de résolution : 23 010**

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 30 janvier 2023 soit par la présente adopté tel qu'amendé par le conseil.

ADOPTÉE

3 **Affaires générales**

3.1 **Audience publique sur le prélèvement spécial pour les déchets et les matières recyclables - OUVERTURE 19 h N° de résolution : 23 011**

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU QUE la réunion ordinaire du conseil soit fermée afin de convoquer une audience publique pour le plan de services spéciaux 1/23 sur la collecte des déchets et des matières recyclables pour 2023-2025.

NOTES D'AUDIENCE :

- Aucun membre du public n'a assisté à la réunion.
- La directrice générale Jolene Bird a présenté le plan de services spéciaux 1/23.

ADOPTÉE

3.2 Audience publique sur le prélèvement spécial pour les déchets et les matières recyclables - CLÔTURE N° de résolution : 23 012

Proposée par : Louis Duval
Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU que l’audience publique pour le plan de services spéciaux 1/23 soit close.

ADOPTÉE

3.3 Règlement 843/23 - prélèvement spécial pour les déchets et les matières recyclables - 1^{re} lecture N° de résolution : 23 013

Proposée par : Louis Duval
Appuyée par : Harold Janzen

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement n° 843/23 sur le plan de prélèvement spécial pour les déchets et les matières recyclables 2023-2025 soit adopté en PREMIÈRE lecture.

ADOPTÉE

3.4 Règlement 844/23 - tarifs d’eau 2023-2025 - augmentation de la redevance de PVWC - 2^e lecture N° de résolution : 23 014

Proposée par : Émile Rémillard
Appuyée par : Jean Barnabé

ATTENDU QUE la Pembina Valley Water Co-op a reçu l’approbation de la Régie des services publics, dans l’ordonnance n° 138-22, d’augmenter les tarifs de gros de l’eau à compter du 1^{er} janvier 2023;

ATTENDU QUE les tarifs des services d’eau et d’eaux usées de Montcalm seront ajustés en un montant égal à l’augmentation du coût de gros, sans majoration et non en pourcentage;

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement n° 844/23 sur les tarifs d’eau 2023-2025 soit adopté en DEUXIÈME lecture.

ADOPTÉE

3.5 Règlement 844/23 - tarifs d’eau 2023-2025 - augmentation de la redevance de PVWC - 3^e lecture N° de résolution : 23 015

Proposée par : Jean Barnabé
Appuyée par : Harold Janzen

ATTENDU QUE la Pembina Valley Water Co-op a reçu l’approbation de la Régie des services publics, dans l’ordonnance n° 138-22, d’augmenter les tarifs de gros de l’eau à compter du 1^{er} janvier 2023;

ATTENDU QUE les tarifs des services d’eau et d’eaux usées de Montcalm seront ajustés en un montant égal à l’augmentation du coût de gros, sans majoration et non en pourcentage;

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement n° 844/23 sur les tarifs d’eau 2023-2025 soit adopté en TROISIÈME et DERNIÈRE lecture.

nom	pour	contre	abstention	absent
Jean Barnabé	✓			
Louis Duval	✓			
Paul Gilmore	✓			
Harold Janzen	✓			
Émile Rémillard	✓			
Paul Sabourin				✓

ADOPTÉE

3.6 Règlement 842/22 - emprunt général pour mise en valeur à Saint-Jean - MODIFICATION - 2^e lecture N° de résolution : 23 016

Proposée par : Émile Rémillard
Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement n° 842/22 sur la modification du Règlement n° 840/22 soit adopté en DEUXIÈME lecture.

ADOPTÉE**3.7 Règlement 842/22 - emprunt général pour mise en valeur à Saint-Jean - MODIFICATION - 3^e lecture N° de résolution : 23 017****Proposée par** : Harold Janzen**Appuyée par** : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement n° 842/22 sur la modification du Règlement n° 840/22 soit adopté en TROISIÈME et DERNIÈRE lecture.

nom	pour	contre	abstention	absent
Jean Barnabé	✓			
Louis Duval	✓			
Paul Gilmore	✓			
Harold Janzen	✓			
Émile Rémillard	✓			
Paul Sabourin				✓

ADOPTÉE**3.8 Discussion sur le plan financier et le budget 2023****4 Levée de la séance N° de résolution : 23 018****Proposée par** : Jean Barnabé**Appuyée par** : Louis Duval

IL EST RÉSOLU que le conseil de Montcalm autorise et confirme toutes les instructions et directives à la direction, et les questions reçues à titre d'information;

IL EST AUSSI RÉSOLU que cette séance soit levée et que la prochaine réunion ordinaire du conseil ait lieu le 14 février 2023 à 8 h 30.

Levée de la séance : 20 h 07.

ADOPTÉE

 préfet

 directrice générale